

**CONSEIL MUNICIPAL DE
MARQUETTE EN OSTREVANT**

=====
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 13 SEPTEMBRE 2016
à 18 h 30
=====

L'an deux mille seize, le mardi treize septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marquette en Ostrevant s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur TONDEUR Jean-Marie, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Étaient Présents : MM TONDEUR Jean-Marie, BARANSKI Claude, DELFORGE Marie-Christine, MARECHAL Jean-Maurice, JOCHIMSKI Yannick, POULAIN Jean-Paul, CARPENTIER Brigitte, DUBOIS Jean-Yves, DUFOUR Magaly, WAVRANT Marielle, SAUVAGE Daniel, ROBAS Chantal, RENAULT Denis.

Absents Excusés : VALANSOMME Roger, GARIN Christian, SCHOLAERT Myriam (procuration à Mme WAVRANT Marielle), DEVERT Anne-Marie, LEGROS Agnès (procuration à M. JOCHIMSKI Yannick), TRIoux Isabelle (procuration à M. TONDEUR Jean-Marie).

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Cette désignation incombe au Conseil Municipal en application de l'article 2121-15. Madame WAVRANT Marielle a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 30 AOUT 2016 :

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 août 2016 a été communiqué à chaque membre du Conseil Municipal, il est adopté à l'unanimité.

1/ CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE : EMPRUNT :

2/ DEMANDE DE SUBVENTION DU CLUB DES AINÉS :

3/ REMBOURSEMENT DE SINISTRE :

4/ QUESTIONS DIVERSES :

1/ CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE : EMPRUNT :

Considérant que le Conseil municipal a décidé la réalisation du projet relatif à la construction d'un groupe scolaire, il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 1 800 000 euros,

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,

Il est proposé de réaliser un emprunt à la Caisse d'Epargne Nord France Europe d'un emprunt de 1 800 000 €. Cet emprunt aura une durée de 30 ans au taux fixe de 1,51 %.

La Commune se libérera de la somme due à la Caisse d'Epargne Nord France Europe par suite de cet emprunt, au moyen de mensualités payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt. Cet emprunt est assorti de frais de dossier d'un montant de 3 600 €, payables avec la première échéance du prêt.

La Commune aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt.

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt.

DECISION :

Adopté à 15 voix pour et 1 abstention (M. RENAULT Denis)

2/ DEMANDE DE SUBVENTION :

L'association « Club des Aînés » sollicite une subvention pour redémarrage du club.

Il est proposé d'octroyer une subvention de 310 € à ladite association.

DECISION :

Adopté à l'unanimité.

3/ REMBOURSEMENT DE SINISTRE :

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'acceptation du remboursement du sinistre incendie à la buvette du stade Nicolas Miens. L'indemnisation de 6 910,76 € correspond au montant de l'indemnité immédiate établie conformément au rapport de l'expert. Une indemnité différée sera versée sur présentation des factures.

Il est proposé :

- D'accepter l'indemnisation de 6 910,76 € correspond au montant de l'indemnité immédiate,
- D'accepter l'indemnité différée de 2 950,39 € qui sera versée sur présentation des factures.

DECISION :

Adopté à l'unanimité.

4/ QUESTIONS DIVERSES :

Madame ROBAS Chantal, conseillère municipale, souhaite aborder les sujets suivants :

1/ Les plans de stationnement et de circulation prévus pendant les travaux et lorsque le groupe scolaire sera fonctionnel.

Monsieur le Maire précise que la circulation sera mise en place par positionnement de 2 feux tricolores. L'entreprise Jean LEFEBVRE mettra à disposition un employé pour assurer les entrées et sorties des camions du chantier.

Une étude est en cours pour la réalisation d'un parking sur le chemin de remembrement situé derrière la résidence La Couture.

2/ La propreté des rues du village.

Monsieur le Maire informe qu'une note sera adressée aux habitants concernés par les fils d'eau et façades mal entretenus.

DIVERS :

Prochainement, l'éclairage public sera interrompu de minuit à 5 heures.

Il a été décidé la mise en place d'un questionnaire de satisfaction qui sera remis aux locataires des salles (salles Jean Lefebvre et Foyer Rural). Cette enquête concernera l'accueil, la propreté des lieux, le confort de la salle, des équipements de la salle et de la cuisine...

Les Conseillers,

Le Maire,